

Points clés

- ❖ Il faut considérer toutes les options de lutte contre les ennemis des cultures avant de décider que les pesticides chimiques représentent la meilleure solution.
- ❖ Les Directives pour les procédures d'appel d'offres forment la base des achats de pesticides destinés aux pays en développement.
- ❖ Les pesticides achetés doivent être enregistrés dans le pays en question, ils ne doivent pas être dangereux, et les utilisateurs finaux doivent être capables de respecter les normes requises pour une utilisation sans danger de ces pesticides.

pays en développement à limiter les importations de certains pesticides interdits ou strictement réglementés et à identifier les formulations de pesticides hautement dangereuses. PIC vise initialement 22 pesticides (voir Note N° 5), mais d'autres pesticides seront identifiés en vue de leur inclusion dans PIC.

Le Protocole de Montréal vise le bromure de méthyle, un pesticide qui entraîne une destruction de la couche d'ozone. Ce pesticide est largement utilisé pour la fumigation des sols et des locaux de stockage dans les pays en développement. Les pays en développement doivent cesser d'utiliser le bromure de méthyle d'ici à 2015.

Les polluants organiques persistants (POP) font l'objet de négociations dans le cadre de la Convention, pour la cessation progressive de la production et de l'utilisation de ces produits chimiques hautement rémanents dans l'environnement. À ce jour, neuf pesticides figurent sur la liste des POP. De nombreux pays en développement utilisent encore le DDT pour contrôler les vecteurs de certaines maladies.

L'harmonisation de la classification, de l'emballage et de l'étiquetage est en développement sous les auspices de l'OCDE ; il faudra respecter des normes agréées à l'échelle internationale.

Un rôle pour les bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration du contrôle exercé sur les pesticides, entre autres :

- ❖ en considérant, et en encourageant leurs homologues à considérer à fond, tous les besoins en matière de lutte contre les ennemis des cultures, et toutes les options de lutte disponibles (lutte intégrée - IPM, formation, méthodes de lutte biologiques) ;
- ❖ en se familiarisant avec les normes reconnues pour la fourniture des pesticides, présentées dans les Directives pour les procédures d'appel d'offres ;
- ❖ en s'assurant que les projets ou les programmes respectent les bonnes pratiques

internationales, s'ils impliquent la fourniture de pesticides ;

- ❖ en contribuant au renforcement des capacités de gestion et de réglementation des pesticides dans les pays ACP.

Conclusions

La fourniture des pesticides doit être un processus ouvert et transparent, pour lequel il faut suivre des procédures d'appel d'offres normalisées à l'échelle internationale. Les erreurs peuvent entraîner l'achat de produits mal adaptés, dangereux ou de mauvaise qualité, et de quantités excessives de produits. Les Directives pour les procédures d'appel d'offres, à elles seules, ne sauraient résoudre tous les problèmes de santé/environnementaux causés par l'utilisation des pesticides dans les pays en développement, mais on peut se baser sur ces Directives pour éviter de commettre des erreurs et pour renforcer la capacité de gestion des pesticides.

Ressources

Directives provisoires pour les procédures d'appel d'offres pour la fourniture de pesticides, FAO, Rome, 1994.

Directives de la Commission européenne pour les procédures d'appel d'offres.

Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (version modifiée), FAO, Rome, 1989.

Directives sur la gestion des ravageurs et des pesticides, à l'intention des agences d'aide. Directives du Comité d'aide au développement sur l'aide et l'environnement, N° 6.OCDE, Paris, 1995.

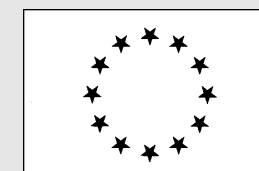
Classification des pesticides recommandée par l'OMS en fonction des risques et directives de classification 1996-1997. OMS/PCS 96.3.OMS, Genève, 1996.

Des informations sur la procédure de Consentement informé préalable (PIC) sont disponibles auprès des sites du PNUE (Produits chimiques) et de la FAO : <http://irptc.unep.ch/pic> et <http://www.fao.org/pic>

Les conséquences d'une fourniture inadaptée

La mise en œuvre de mauvaises pratiques de fourniture ne reposant pas sur une bonne formation en matière de gestion, de distribution et d'utilisation des pesticides, peut causer une multitude de problèmes. Souvent, les donations de pesticides contournent les normes établies ou ne tiennent pas compte de celles-ci. Les processus de donation passés et des politiques de fourniture inadaptées sont responsables de stocks de milliers de tonnes de pesticides périmés ou obsolètes, qu'il faut maintenant éliminer. Les bonnes pratiques de fourniture jouent un rôle essentiel dans la prévention de ces problèmes.

LA LUTTE RAISONNÉE NOTE No.7



La fourniture des pesticides

Un briefing pour le projet de lutte intégrée dans les pays en développement, financé par le budget « Environnement dans les pays en développement » de la Commission européenne (DG Développement).

Cette vue d'ensemble a pour objectif de présenter, aux responsables de la Commission, aux délégations, et aux conseillers politiques, des questions ayant trait à la fourniture des pesticides, et de fournir des indications à jour concernant le respect des bonnes pratiques.

Achat de produits dangereux

Les pays en développement utilisent de plus en plus de pesticides chimiques ; les produits achetés sont destinés à l'agriculture, au stockage de produits alimentaires, aux programmes de santé publique et aux traitements vétérinaires. Les pesticides sont cependant des produits chimiques dangereux, et leurs caractéristiques – rémanence dans l'environnement, haute toxicité ou effets sur des espèces en dehors des espèces cibles – s'associent aux conditions d'utilisation dans les pays en développement pour causer des problèmes considérables au niveau de la santé et de l'environnement. Or certains de ces problèmes peuvent être évités par un respect scrupuleux des bonnes pratiques lors de l'achat des pesticides.

Une stratégie globale

La Commission européenne s'est engagée à améliorer les pratiques de lutte contre les ennemis des cultures qui sont mises en œuvre dans le cadre des programmes qu'elle finance. Une nouvelle approche a été adoptée, qui implique la mise sur pied d'un contrôle des pesticides, la diminution de la dépendance vis-à-vis des pesticides, et la promotion des stratégies et méthodes de lutte intégrée.

Principes d'achat des pesticides

Les bonnes pratiques commencent quand on analyse le problème causé par l'ennemi des cultures et quand on détermine l'approche à adopter pour résoudre ce problème. Les pesticides chimiques sont souvent l'option la plus populaire, mais il convient de considérer aussi d'autres stratégies. S'il s'avère impossible d'éviter l'emploi des pesticides, les produits achetés en vue d'une utilisation dans des pays en développement doivent impérativement être de qualité acceptable et convenablement emballés et étiquetés, et les utilisateurs doivent absolument avoir suivi une formation sur les méthodes permettant un emploi sans danger des pesticides. Les bonnes pratiques de fourniture peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Nouvelles directives pour l'achat

Tous les approvisionnements en pesticides doivent faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres ; un groupe de travail formé de représentants des agences de développement, de l'industrie et des ONG a préparé des normes élémentaires, qui ont été incorporées dans les Directives

provisaires pour les procédures d'appel d'offres publiées par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 1994. La Commission européenne s'est fondée sur ce modèle pour élaborer ses propres Directives pour les procédures d'appel d'offres. Tous les pesticides achetés, ou dont il est fait don grâce au financement de la Commission européenne, doivent toujours être fournis conformément aux directives de la Commission.

La voie de l'avenir

Ce document explique les diverses voies que peut suivre le processus de fourniture des pesticides dans le cadre des programmes d'aide, et attire l'attention sur les normes à respecter pour l'achat des pesticides ; des points de contact et d'autres ressources y figurent également.

Les pesticides et l'aide au développement

De nombreux pays ACP ne possèdent qu'une infrastructure limitée pour assurer la gestion des pesticides dans de bonnes conditions de sécurité, et les bonnes pratiques de fourniture représentent une étape essentielle du renforcement des capacités locales. Les agences de développement peuvent travailler avec les gouvernements en vue d'établir des procédures plus strictes de fourniture et d'utilisation des pesticides, et elles peuvent aussi surveiller leurs propres méthodes. Les fonds de développement peuvent



Pour pouvoir appliquer les pesticides sans danger, il faut utiliser des vêtements et un matériel de protection adaptés.



La fourniture des pesticides, Note N° 7, novembre 1998. Ce briefing fait partie d'une série préparée par PAN UK, qui est responsable de son contenu, en tant que consultant auprès de la DG Développement de la CE. PAN UK est une œuvre de bienfaisance indépendante qui cherche, par son travail, à atténuer les problèmes liés aux pesticides dans les pays en développement. PAN UK publie un bulletin trimestriel, Pesticides News, qui fait régulièrement le point sur la situation quant aux pesticides et à la lutte intégrée.

Contactez Mark Davis ou Barbara Dinham :

Pesticides Action Network UK
Eurolink Centre, 49 Effra Road, Londres SW2 1BZ, Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)207 274 8895 Fax : +44 (0)207 274 9084
e-mail : admin@pan-uk.org
Site Web : www.pan-uk.org

“Certains pesticides sont tout simplement trop dangereux pour pouvoir être appliqués sans danger dans les conditions d'utilisation présentes dans de nombreux pays en développement.”

Prof. Hermann Waibel, Pesticides Policy Project, Consultant auprès du Fonds mondial pour la lutte intégrée

être utilisés de diverses manières pour l'achat des pesticides : les projets peuvent inclure des fonds destinés à l'achat de pesticides, les programmes d'importation sectoriels peuvent inclure des pesticides, des activités communes financées au niveau régional peuvent impliquer l'achat de pesticides, le soutien général accordé pour les intrants agricoles, comme les engrais et les variétés de semences à haut rendement, peut conduire les agriculteurs à utiliser davantage de pesticides, les fonds Stabex sont généralement utilisés dans le secteur agricole et peuvent financer des achats de pesticides, et le financement d'urgence sert à acheter des pesticides, par exemple pour la lutte antiacridienne. Certains pesticides font l'objet de donations directes, mais cette pratique est à décourager.

Les procédures d'appel d'offres améliorent la qualité

Les bonnes procédures d'appel d'offres s'inscrivent dans le cadre d'une approche visant à éliminer progressivement les pesticides les plus dangereux, à améliorer les aspects liés à la gestion des pesticides, y compris le stockage et la distribution, à établir des normes publicitaires, et à sensibiliser les gens aux risques. Les coûts de formation des petits agriculteurs et des autres utilisateurs doivent être inclus dans le coût d'utilisation des pesticides.

Pour tout achat de pesticides, il faut respecter les principes et pratiques énoncés dans les Directives de la Commission européenne pour les procédures d'appel d'offres ou dans les Directives provisoires pour les procédures d'appel d'offres de la FAO (les « Directives pour les procédures d'appel d'offres »). L'objectif de ces directives est de garantir que les pesticides achetés avec les fonds d'aide au développement ne causeront pas les problèmes souvent rencontrés dans les pays en développement, comme la fourniture de formulations de qualité médiocre et mal adaptées, dans des emballages inadéquats et de mauvaise qualité, portant des étiquettes qui ne conviennent pas. Les directives contribuent aussi à garantir que les quantités achetées seront utilisées, en évitant ainsi la fourniture de quantités excessives, avec les problèmes de gaspillage et de stocks obsolètes qui s'ensuivraient. Les acheteurs doivent insister pour que les fournisseurs leur procurent des pesticides de la qualité technique requise, convenant à une utilisation dans les conditions locales.

Lorsqu'ils utilisent les fonds de développement pour des achats de pesticides, les donateurs doivent s'assurer que l'autorité responsable du stockage et de la fourniture aux utilisateurs finaux utilise un système d'enregistrement de la réception des pesticides et de la remise de ceux-ci aux utilisateurs, que les bonnes pratiques de gestion des stocks sont respectées, et que les utilisateurs finaux seront qualifiés et équipés pour prendre les précautions de sécurité requises.

Les Directives pour les procédures d'appel d'offres exposent aussi les informations à demander aux soumissionnaires, par exemple des données de toxicité pour l'homme et pour l'environnement. Elles indiquent comment traiter les soumissions présentées en réponse aux appels d'offres, présentent les engagements à prendre par les adjudicataires, et définissent les procédures

d'échantillonnage et d'analyse à respecter. Elles contiennent des exemples et des listes de contrôle des conditions à respecter.

Caractéristiques de base d'un pesticide

Le terme « pesticide » englobe n'importe quel produit utilisé pour lutter contre les ennemis des cultures – insectes, adventices ou maladies. Le **principe actif** est la partie biologiquement active du pesticide ; il faut impérativement connaître cet élément et vérifier sa conformité aux directives sur les risques. La **formulation** est un mélange du principe actif et de divers autres ingrédients qui rendent le produit utilisable et efficace. C'est la forme sous laquelle le produit est acheté. Le **produit** est la formulation du pesticide, dans la forme sous laquelle ce dernier est emballé et vendu. Tous les produits ont un **nom commercial**, et un même principe actif pourra avoir plusieurs noms commerciaux. Les autres ingrédients sont désignés sous le nom de **composants inertes** ; ces produits chimiques peuvent toutefois être nocifs, bien qu'ils fassent l'objet d'une réglementation moins stricte. Les Directives de la Commission européenne pour les procédures d'appel d'offres exigent un contrôle de tous les éléments de la formulation, mais on manque d'informations de qualité sur les composants inertes.

Les bonnes pratiques de fourniture

Pour garantir la qualité, la sécurité et la conformité aux bonnes pratiques, il faut respecter les points suivants lors de l'achat des pesticides : La **qualité technique** du produit doit être excellente, et cette qualité doit être démontrée dans un rapport technique complet (demandé au fabricant), comprenant des analyses du principe actif et des données provenant de toutes les analyses physiques et chimiques. Les rapports techniques doivent être préparés par des laboratoires indépendants respectant les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL).

L'**emballage** du produit doit être adapté à la taille de l'exploitation agricole, il doit être de qualité suffisante, conçu pour ne pas pouvoir être réutilisé, et tenir compte du fait qu'il faudra l'éliminer après usage.

Les **étiquettes** des produits doivent être rédigées dans les langues locales en fonction des besoins, et aussi dans une langue internationale.

Il ne faut pas utiliser de **formulations dangereuses** dans les pays en développement, c'est-à-dire les formulations figurant dans les Classes 1a et 1b de la FAO, en évitant aussi de préférence les formulations de Classe II (voir ci-dessous). Certains types de formulation présentent un plus grand risque. Il s'agit notamment des concentrés émulsionnables (CE), des poudres mouillables (PM), des concentrés en suspension (CS), des granulés dispersibles dans l'eau (GE), et d'autres encore. Par exemple, il peut être plus dangereux d'utiliser une PM ou un CE à faible concentration de principe actif qu'un CS ou une PM à plus haute concentration.

Il faut tenir compte de la **protection de l'utilisateur final**. Le risque pour les petits agriculteurs et pour les ouvriers agricoles est élevé. Aux termes des bonnes pratiques, les utilisateurs doivent porter des vêtements de protection, des masques, des gants et des bottes adaptés. C'est durant le mélange et le chargement que le risque est le plus important, et il faut donc utiliser de bons outils de mesure pour ces

Les conséquences d'une fourniture inadaptée

La mise en oeuvre de mauvaises pratiques de fourniture ne reposant pas sur une bonne formation en matière de gestions, de distribution et d'utilisation des pesticides, peut causer une multitude de problèmes. Souvent, les donations de pesticides contournent les normes établies ou ne tiennent pas compte de celles-ci. Les processus de donation passés et des politiques de fourniture inadaptées sont responsables de stocks de milliers de tonnes de pesticides périmés ou obsolètes, qu'il faut maintenant éliminer. Les bonnes pratiques de fourniture jouent un rôle essentiel dans la prévention de ces problèmes.



Pesticides abandonnés au Yémen

opérations. Le risque est aggravé par l'utilisation de matériel de pulvérisation de mauvaise qualité, par le manque de vêtements de protection et par l'emploi d'opérateurs sans expérience. Des informations sur la décontamination doivent être offertes aux utilisateurs, et des antidotes doivent être disponibles en cas d'intoxication. Certains fabricants de pesticides de premier plan ont adopté des programmes **d'intendance des produits**. Les conditions à remplir par les produits, y compris les aspects liés à l'intendance, doivent être présentées en détail dans l'appel d'offres. Il faudra aussi tenir compte de ces conditions pour le choix de l'adjudicataire.

Le pesticide doit être **enregistré** pour une utilisation dans le pays en question, et pour l'usage auquel il est destiné. Comme le nombre de produits enregistrés en Afrique est limité, il faut demander aux fabricants de fournir des informations sur l'efficacité du produit pour l'usage auquel il est destiné, ainsi que des informations concernant les essais sur le terrain dans le pays en question et dans des pays où règnent des conditions écologiques similaires.

Quels pesticides utiliser ? Réduire le risque

Les normes internationales aident à établir de bonnes pratiques, ou indiquent les pesticides à éviter.

Le Code de la FAO

Il faut respecter les dispositions du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Chaque disposition de ce Code s'appuie sur des directives techniques disponibles auprès de la FAO.

“Les donateurs doivent veiller à ce que toutes les fournitures de pesticides respectent les règles élémentaires de bonne pratique reconnues au niveau international.”

Programmes d'enregistrement nationaux

Jusqu'à ces derniers temps, la plupart des pays ACP ne possédaient aucune législation régissant l'importation, la distribution et l'emploi des pesticides. Certains pays n'utilisent qu'une liste de principes actifs autorisés, mais d'autres ont maintenant adopté des programmes d'enregistrement des pesticides ; ces programmes garantissent l'enregistrement de chaque formulation du pesticide pour chaque culture à laquelle le pesticide est destiné. Pour faire enregistrer un pesticide, il faut présenter un dossier et conduire des essais du produit au niveau local. Il peut cependant être difficile de mettre ces principes en pratique.

Les pesticides les plus dangereux

La Classification des pesticides recommandée par l'OMS en fonction des risques et directives de classification classe les pesticides suivant leur toxicité aiguë : Classe 1a – extrêmement dangereux ; Classe 1b – hautement dangereux ; Classe II – modérément dangereux ; Classe III – un peu dangereux ; Tableau 5 – risquant peu de présenter un risque grave dans les conditions normales d'utilisation. Les formulations de pesticides de Classe 1a ou 1b ne doivent pas être utilisées par les petits agriculteurs ou par des ouvriers agricoles non expérimentés ou non protégés dans les pays en développement. La FAO et de nombreuses agences de développement conseillent aussi maintenant d'éviter les pesticides de Classe II.

Règlements internationaux

On a introduit des initiatives internationales visant à atténuer certains problèmes liés aux pesticides, ou à prévenir les gouvernements d'interdictions ou de réglementations strictes imposées aux pesticides par d'autres pays.

Les acheteurs de pesticides doivent être au courant des instruments suivants :

La Convention de Rotterdam, agréée en 1998, établit la procédure de Consentement informé préalable (PIC), pour aider les gouvernements des